

2020-08-06
Sub.No.2020-2548

DOWICIL (TM) 150 Microbicide

Poudre

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

CONTIENT : CHLORURE DE CIS-1-(3-CHLOROALLYL)-3,5,7-TRIAZA- 1-
AZONIAADAMANTANE

[Symbole de poison]

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE:

Chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza- 1-azoniaadamantane 96 %

N° D'HOMOLOGATION : 11834 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 11,34 kg

*Nutrition & Biosciences Canada
Company
6925 Century Ave, Suite 700,
Mississauga, Ontario L5N 7K2
833-338-7668*

En cas d'urgence menaçant la vie ou la propriété et mettant en cause ce produit, appeler à
frais virés au 613-996-6666

FABRIQUÉ AUX ÉTATS-UNIS

DuPont™, the DuPont Oval Logo, and all products, unless otherwise noted, denoted with ™,
SM or ® are trademarks, service marks or registered trademarks of affiliates of DuPont de Nemours,
Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Étant donné les propriétés et les usages prévus des produits formulés avec DOWICIL (TM) 150
Microbicide, une étiquette différente de mise en garde peut s'imposer.

Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés
et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES

USAGE POUR LA FABRICATION

Il est possible que les directives et précautions d'utilisation figurant sur cette étiquette ne

2020-08-06
Sub.No.2020-2548

s'appliquent pas aux formulations de microbicides élaborées à partir de DOWICIL (TM) 150

Microbicide car ces formulations peuvent avoir différentes utilisations et propriétés.
Tout formulateur utilisant DOWICIL (TM) 150 Microbicide doit indiquer de façon claire sur l'étiquette l'utilisation prévue des formulations finies et les précautions à prendre relatives à la dite formulation, conformément aux lois et règlements applicables

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Note : Pour éviter une décomposition libérant de la fumée et des vapeurs inflammables, entreposer dans un endroit frais et sec à une température inférieure à 60 °C. Ne pas entreposer près de matières inflammables. Tenir loin de toutes sources de flammes ou de chaleur, y compris les radiateurs à vapeur. Garder l'emballage fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas en usage.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

PRÉCAUTIONS

AVERTISSEMENT : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
• PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ • PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les vêtements.
Se tenir à l'écart de la fumée ou des vapeurs.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur

2020-08-06
Sub.No.2020-2548

assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.